

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} RÉUNION DE 2010

Séance du 25 juin 2010

CG 10/4^{ème}/VI-05

**GRANDS PROJETS SUD-OUEST
LIGNE A GRANDE VITESSE**

Le Comité de Pilotage de la Ligne à Grande Vitesse – Grands Projets Sud Ouest (L.G.V. – G.P.S.O.), a validé le 31 mai 2010 le fuseau 1 000 mètres. Je vous rappelle que cette infrastructure traverse de part en part notre département et que, conformément aux conclusions du débat public de 2005-2006, une nouvelle gare est attendue afin de desservir l'agglomération montalbanaise.

Les études, concernant les différentes options de passage, et la concertation qui en a découlé, ont été à l'origine de nombreux débats dont je m'étais fait l'écho lors des précédents rapports que je vous ai présentés.

Je vous propose, à l'occasion de cette Décision Modificative n° 1 de 2010, de prendre connaissance des dernières informations sur l'avancement de ce projet.

I – LE FUSEAU L.G.V. 1 000 METRES RETENU POUR LE TARN-ET-GARONNE

Comme je vous l'avais déjà indiqué en sessions précédentes, nous avons à plusieurs reprises alerté les plus hautes autorités de l'Etat pour témoigner des mécontentements et inquiétudes multiples, se manifestant notamment à l'endroit des défauts de concertation autour de ce projet. Nous avons à de nombreuses reprises demandé que les impacts sur les riverains et les collectivités, sur leur environnement et sur leur cadre de vie, soient les plus limités possibles et qu'à tout le moins, les multiples craintes soient clairement prises en considération dans les études.

Pour l'ensemble de ces raisons, le Comité de Pilotage « G.P.S.O. », qui a eu lieu le 11 janvier 2010 à Bordeaux, a demandé des études complémentaires pour le département de Tarn-et-Garonne, afin de présenter clairement aux populations et élus locaux, les différentes options de passages, comparées avec leurs avantages et leurs inconvénients.

Au total, le fuseau approuvé par le Comité de Pilotage du 31 mai 2010 et dont vous trouverez en annexe les cartes détaillées, présente un certain nombre d'ajustements, sans pour autant que toutes les interrogations soient levées.

En effet, le fuseau de la section Lot-et-Garonne / fleuve Garonne a été réajusté pour des raisons que R.F.F. a présenté comme d'origine financière, le passage en coteaux apparaissant, en première analyse, par trop onéreux. Ceci n'a pas manqué de soulever de fortes incompréhensions, notamment sur le secteur d'Auvillar. Par ailleurs, la question de la traversée de la Garonne reste entière, ainsi que l'ensemble des impacts sur l'environnement et les riverains.

Concernant la section fleuve Garonne / limite Haute-Garonne, le fuseau 1 000 mètres, appelé « variante D », a été retenu par le Comité de Pilotage. Demeurent cependant nombre d'interrogations concernant la juste prise en compte des demandes de tranchées couvertes au niveau de Lacourt-Saint-Pierre et Montbeton, de l'intégration de la LGV dans le tissu urbain de Bressols et de Campsas, du respect des territoires du Frontonnais et de la traversée de Pompignan par une solution en tunnel la plus intégrée possible. Autant de points qui sont à la concertation et dont les attentes devront être satisfaites par R.F.F..

II - LE PROGRAMME DES ETUDES POUR 2010-2011

Je vous rappelle que R.F.F. (Réseau Ferré de France) est le maître d'ouvrage du projet et, à ce titre, a pour mission de conduire l'ensemble des démarches d'études et de concertation relatif à la définition du tracé de la L.G.V.

1 - Pour cela, R.F.F. pilote un calendrier d'études en deux phases :

- la première phase a consisté, depuis début 2009, à engager avec les territoires, une vaste réflexion pour aboutir à la définition d'un fuseau de 1 000 mètres. C'est cette première phase qui a été aboutie au dernier Comité de Pilotage du 31 mai 2010 ;

- la deuxième phase, qui s'engage désormais, doit permettre de réduire le fuseau de 1 000 mètres à un fuseau de 500 mètres. Ce ne sera qu'une fois les travaux lancés, c'est-à-dire à compter de 2011, avec la mise en place d'une enquête publique, que l'emprise définitive des voies de grande vitesse sera connue. Le fuseau définitif, selon toute probabilité et selon les informations communiquées par R.F.F., serait d'une largeur variant de 50 à 150 mètres, selon la topographie des territoires traversés.

2 - Le dispositif de concertation de la 2^{ème} phase qui s'engage :

Conformément à la première phase, la deuxième phase des études s'appuie sur un dispositif complexe et difficile à appréhender.

Les réunions de concertation sont menées à la fois par R.F.F., dans le cadre d'un certain nombre de groupes de travail techniques, et par les services de l'Etat, dans le cadre des « Commissions Consultatives » départementales. Ces dernières sont placées sous l'animation du Préfet de Département et réunissent l'ensemble des élus des collectivités concernées par le tracé.

Les « Commissions Consultatives » sont préparatoires aux travaux du « Comité Territorial – COTER », instance placée sous l'autorité du Préfet de Région, en l'occurrence le Préfet de la Région Midi-Pyrénées pour la section Agen-Toulouse, et à laquelle ne participent que les co-financeurs, soit pour le Tarn-et-Garonne : le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération de Montauban Trois Rivières.

Le « Comité Territorial » est chargé de faire remonter son avis sur les projets de tracés travaillés par R.F.F. au « Comité de Pilotage – COPIL ». Ce dernier a compétence pour valider les projets de fuseaux pour l'ensemble de la L.G.V. du sud-ouest (autrement nommé « G.P.S.O. – Grands Projets Sud Ouest »), c'est-à-dire depuis Bordeaux jusqu'à Toulouse et de Bordeaux à la frontière espagnole. Sont représentés à ce « Comité de Pilotage » uniquement les Préfets et les Présidents des deux régions concernées, Midi-Pyrénées et Aquitaine, sous la coordination du Préfet de Région Aquitaine, M. Dominique SCHMITT.

3 - Le calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel, tel que communiqué par R.F.F., permet de faire ressortir les grandes étapes suivantes :

- **novembre 2010** : définition de la carte des enjeux et hypothèses de tracé 500 mètres ;
- **février 2011** : comparaison entre les hypothèses de tracé 500 mètres ;
- **juin 2011** : analyse détaillée et proposition de tracé 5 00 mètres (Commission Consultative, COTER, COPIL)
- **été 2011** : approbation par le Ministre du tracé 500 mètres.

Concomitamment, R.F.F. sera amené à piloter un dispositif de concertation ad'hoc pour la définition des programmes relatifs aux fonctionnalités et à la localisation de la future gare L.G.V..

III – FINANCEMENT DES TRAVAUX ET POSITIONS DU CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

Comme je vous l'ai précisé lors de notre DM2 de 2009, l'Etat, R.F.F. et les collectivités locales ont engagé un dialogue afin de financer les travaux de cette Ligne à Grande Vitesse et ainsi être en mesure de les réaliser dès la fin des études. Ce dialogue a abouti à l'établissement d'un protocole général d'intention de financement des travaux, signé pour le Conseil Général le 31 août 2009, et validant sa contribution à hauteur de 25.6 M€ (valeur 2006).

Le calendrier des études R.F.F. laisse entendre que la phase travaux ne débutera qu'au deuxième semestre 2011 (suite à l'approbation par le Ministre du tracé 500 mètres), avec la mise à l'enquête publique du projet. Les travaux proprement dits devraient être engagés durant l'année 2013.

Je vous propose sur cette question, de conforter la position du Conseil Général qui demeure très attentif au maintien du calendrier opérationnel affiché par R.F.F. et à la maîtrise des financements sollicités. Vous trouverez à ce titre ma note du 26 mai dernier à l'attention du Préfet coordonnateur, rappelant les délibérations de notre Assemblée sur l'ensemble de ces questions ainsi que le vœu exprimé à l'unanimité durant la session du Budget Primitif de 2010.

Au total, sur ce dossier et compte tenu des multiples enjeux pour le Tarn-et-Garonne ayant trait tant aux territoires, aux populations, aux activités qu'à la Zone logistique départementale, je vous propose de confirmer les positions que nous proposons.

Compte-tenu de ce qui précède, je vous propose de prendre acte de ce rapport d'information.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte du rapport de Monsieur le Président sur les grands projets Sud-Ouest – ligne à grande vitesse et notamment du calendrier prévisionnel communiqué par R.F.F. faisant ressortir les étapes suivantes :
 - novembre 2010 : définition de la carte des enjeux et hypothèses de tracé 500 mètres ;
 - février 2011 : comparaison entre les hypothèses de tracé 500 mètres ;

- juin 2011 : analyse détaillée et proposition de tracé 500 mètres (commission consultative, COTER, COPIL) ;
 - été 2011 : approbation par le Ministre du tracé 500 mètres ;
- Confirme les positions du Conseil Général qui reste très attentif au maintien du calendrier opérationnel affiché par RFF, à la maîtrise des financements sollicités ainsi qu'à la réalisation de ces infrastructures dans les meilleures conditions d'intégration socio-économique, environnementale et humaine :
- début phase travaux : 2ème semestre 2011 avec mise à l'enquête publique du projet ;
 - travaux proprement dits engagés en 2013.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,